

Les 32 milliards de dépenses pour la formation détaillés par le "Jaune budgétaire"

32 milliards. Ce chiffre, souvent cité auprès du grand public pour évoquer la dépense globale de formation professionnelle en France, est directement issu du "Jaune budgétaire", c'est-à-dire de l'annexe annuelle au projet de loi de finances. Ce document regroupe tous les chiffres-clés du monde de la formation. À l'heure du débat parlementaire sur le projet de budget pour 2015, la dernière édition vient de paraître.



Le "Jaune budgétaire"¹ 2015, annexe au projet de loi de finances consacré à la formation professionnelle, vient d'être rendu public. Ses chiffres-clés portent pour l'essentiel sur 2012, décalage habituel, dû à la nécessité de consolider les données.

Très légère baisse

La somme des dépenses de formation en France, les emblématiques "32 milliards", est légèrement à la baisse par rapport à 2011, à hauteur de - 0,2 %. Pour ce qui est de l'effort national de formation rapporté au PIB, le document note également un léger repli, la

dépense globale représentant 1,52 %, contre 1,54 % l'année précédente. "Cet effort global, indiquent les auteurs du document, intègre les coûts des formations proprement dites, mais aussi les dépenses de rémunérations des stagiaires et les frais d'investissement ; il cumule les dépenses de l'ensemble des agents financeurs, y compris les ménages."

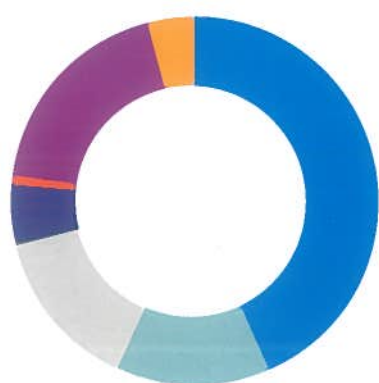
Les entreprises, premiers financeurs de la formation

Les entreprises sont toujours les premiers financeurs de la formation, assurant 43 % de la dépense globale, soit 13,8 milliards d'euros. Une donnée d'ailleurs à la hausse, mais avec une progression ralentie par rapport à 2011. "La dépense consacrée aux actifs occupés du secteur privé est stable (- 0,1 %), avec un dynamisme du financement effectué directement par les entreprises (+ 0,6 %) et un repli de celles réalisées via les Opca (- 1 %)." Pour se "libérer" de sa participation obligatoire au développement de la formation professionnelle continue, l'employeur a, pour la plupart des dispositifs de formation, l'obligation de passer par un Opca, sauf pour le plan de formation des entreprises de 10 salariés et plus. "Ces dernières peuvent recourir au financement direct d'actions de formation au bénéfice de leurs salariés (formations en interne ou auprès de prestataires de formation) et déduire cette dépense de leur versement aux Opca. Les frais de fonctionnement reculent un peu moins que les rémunérations (respectivement - 0,9 % et - 1,3 %)."

Les Régions devançant à présent l'État

Effet de l'avancée de la décentralisation de la formation, les Régions constituent à présent les deuxièmes financeurs du système français de formation, avec plus de 14 % de la dépense. L'État garde une place importante, à un peu moins de 14 %, mais les crédits qu'il alloue à la formation baissent de 8,8 %.

Dépense globale par financeur final (2012) en millions d'euros



Source : Dares

- Entreprises : 13 753
- État : 4 340
- Régions : 4 475
- Autre collectivités territoriales : 82
- Unedic et Pôle emploi : 1 605
- Autres administrations publiques : 267
- Fonctions publiques pour leurs propres agents : 5 908
- Ménages : 1 282

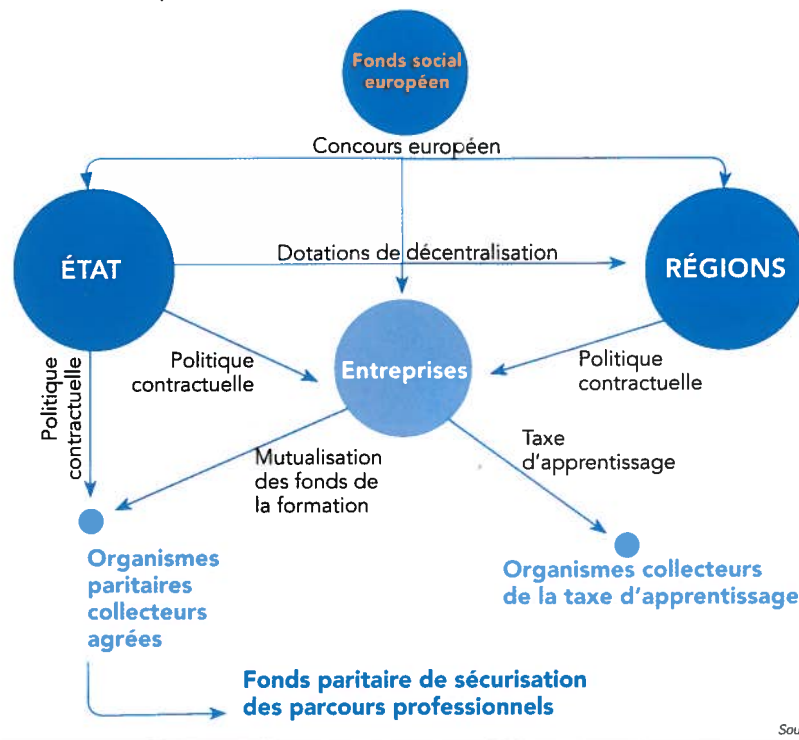
La dépense pour l'apprentissage des jeunes, principal poste de dépense de l'État, diminue (- 12 %). "Deux raisons sont à l'origine de ce repli, explique le document : l'extinction des soldes de paiement correspondant aux dispositifs de soutien instaurés en 2009 dans le cadre du plan d'urgence pour l'emploi des jeunes et prorogés jusqu'à fin 2010 (- 98 millions d'euros), mais, surtout, la baisse des compensations pour les exonérations de cotisations (- 250 millions d'euros). Celle-ci est due à un artefact comptable qui inclut un montant d'apurement de la dette de l'État à l'égard des organismes gérant les cotisations en 2011 et une meilleure prise en compte dans le budget des ruptures de contrat en 2012."

La dépense des ménages en achat de formation à titre individuel est, elle, très dynamique car elle progresse de 4,2 % et représente 4 % de la dépense globale.

Le "Jaune budgétaire" nous apprend également que le taux de participation à la formation continue varie fortement selon la taille des entreprises. Sans surprise, plus l'entreprise est grande, plus le pourcentage est élevé. En moyenne, les entreprises de plus de

Transferts finaux et initiaux

Schéma simplifié des flux de transferts entre financeurs



Source : Dares

2 000 salariés consacrent près de 4 % de leur masse salariale à la formation, tandis que les entreprises de 10 à 19 salariés sont à un peu moins de 1,5 %. Sur l'ensemble, le taux est quant à lui

à peu près stable (environ 2,6 %).

■ Célia Coste

1. Consolidation transversale de toutes les dépenses rapportées à une politique publique donnée.

Les Régions ont dépensé 5,3 milliards pour la formation en 2013

Comme l'indique le "Jaune budgétaire", la dépense des Régions (hors Guadeloupe) au titre du financement de la formation professionnelle, de l'apprentissage et de l'orientation représente, en 2013, 5,3 milliards d'euros. Un budget en hausse de 3,1 % par rapport à l'année précédente (5,1 milliards en 2012). Dans le détail, 1,9 milliard a été consacré à la formation professionnelle continue, 2,01 milliards à l'apprentissage, 167 millions à l'orientation, 1,01 milliard aux formations sanitaires et sociales et 5 millions aux études et aux évaluations.

88,6 % pour la formation des chômeurs

En ce qui concerne les dépenses de FPC, "près des deux tiers sont affectés aux coûts pédagogiques et environ 30 % à la rémunération des stagiaires, proportions qui ont peu évolué depuis 1999", précisent les auteurs. 88,6 % des fonds sont destinés à la formation des

personnes sans emploi, 4,6 % pour la formation des actifs et 6,5 % pour des projets ne concernant pas des publics spécifiques.

Si la réforme de la formation professionnelle renforce la place des formations qualifiantes et certifiantes, conditionnant l'éligibilité au titre du compte personnel de formation à ce critère, celles-ci étaient déjà largement majoritaires quant à la destination des fonds en 2013. En effet, la part de formations qualifiantes, pré-qualifiantes et de professionnalisation financées par les Régions s'élève à 84,6 %.

53,2 % affectés aux organismes du secteur public

Le document précise également la répartition des dépenses selon les organismes de formation. "En 2013, 53,2 % des dépenses de fonctionnement de la formation professionnelle continue ont été affectées aux organismes du secteur public (l'Alfa concernant la plus forte proportion) et 46,8 % au secteur privé (recou-

vrant pour une large part des organismes à but non lucratif)."

Les dépenses pour l'apprentissage, qui représentent 38 % de la totalité des dépenses des Régions, se concentrent autour de trois pôles : les dépenses de fonctionnement des centres de formation d'apprentis (57,2 %), les aides aux apprentis (34,7 %) et les dépenses d'investissement (8,1 %). Quant au financement des établissements sanitaires, sociaux et artistiques, "77,9 % des dépenses pour les établissements de formations sanitaires, sociales et artistiques concernent les formations sanitaires et 21,1 % les formations sociales. Seules quelques Régions sont intervenues dans le domaine des formations artistiques (Bourgogne, Bretagne, Poitou-Charentes, Rhône-Alpes, Martinique et Réunion)".

■ C. C.

1. Source : Enquête annuelle auprès des Régions de la Dares.

Budget : 11,1 milliards d'euros en 2015 pour l'emploi-formation

La "mission travail-emploi" du projet de loi de finances pour 2015 a été examinée par les députés le 3 novembre, et par les sénateurs le 5. Il s'agit du financement des programmes en direction des chômeurs, apprentis, stagiaires, ainsi que des aides aux entreprises et salariés concernés par les dispositifs d'emplois aidés.



Pierre-Alain Muet, vice-président PS de la commission des finances de l'Assemblée nationale

François Rebsamen a présenté le 28 octobre la répartition des crédits 2015 de la "mission travail-emploi" du budget aux députés des commissions des affaires sociales et des finances de l'Assemblée nationale. Les parlementaires avaient précédemment voté en première lecture, le 21 octobre, le volet "recettes" du projet de loi de finances présenté par le gouvernement.

"Des effets à des horizons différents"

À budget constant, c'est un léger recul par rapport à l'année précédente où l'État s'était engagé sur 11,4 milliards. "La France s'est dotée, depuis deux ans, d'importants dispositifs de la politique de l'emploi : les emplois d'avenir, les contrats de génération, plus récemment des allègements, notamment sur les bas salaires, a indiqué Pierre-Alain Muet, vice-président PS de la commission des finances de l'Assemblée nationale. Ces dispositifs ont des effets à des horizons différents et dans le contexte que nous connaissons – l'Europe traverse une récession majeure qui n'a malheureusement de précédent que dans les années 1930 – et tant que la croissance n'est pas suffisante pour créer des emplois, la politique pertinente est de mettre

l'accent sur les emplois aidés, notamment dans le secteur non marchand."

430 000 nouveaux emplois aidés programmés pour 2015

Des emplois aidés pour lesquels le PLF 2015 prévoit une enveloppe de 2,98 milliards d'euros. Un chiffre là encore en diminution par rapport à 2014 (3,2 milliards), mais que le gouvernement prévoit de compenser par les créations d'emplois consécutives aux baisses des charges pour les entreprises induites par la mise en œuvre du pacte de responsabilité dont les premiers 8 milliards (sur 41) ont été accordés durant l'été.

430 000 emplois aidés ont été initialement programmés pour 2015, dont 270 000 contrats d'accompagnement dans l'emploi (CAE, parmi lesquels les 90 000 en ateliers et chantiers d'insertion ne seront plus considérés comme des "contrats aidés" mais comme des "aides au poste"), 40 000 nouveaux contrats de génération, 50 000 entrées dans la garantie jeunes – une allocation spécifique pour les 18-25 ans en situation de grande précarité assortie d'un suivi intensif par les Missions locales –, 80 000 nouveaux contrats d'insertion dans l'emploi pour le secteur marchand (soit un doublement par rapport à 2014)

et 50 000 nouveaux emplois d'avenir (l'objectif initial de 250 000 ayant été atteint en septembre dernier).

Un objectif "plancher", puisqu'un amendement au PLF présenté par le groupe socialiste et voté le 3 novembre, prévoit la création de 45 000 contrats – 30 000 CAE, 15 000 emplois d'avenir – supplémentaires pour l'année à venir. "Je ne peux que me réjouir de cette initiative parlementaire", a salué François Rebsamen.

Pôle emploi

Léger infléchissement des crédits également pour Pôle emploi, qui perd environ 30 millions d'euros (après avoir cependant connu un budget en hausse durant deux ans) et dont l'enveloppe se stabilise, pour 2015, à 1,52 milliard, pérennisant les 4 000 postes créés en

“

La politique pertinente est de mettre l'accent sur les emplois aidés

”

2012-2013 et portant les effectifs totaux à 49 422 agents, alors qu'est actuellement renégociée la convention triennale entre l'opérateur, l'État et l'Unedic visant à redéployer ses moyens. "Une convention qui permettra de consacrer plus de temps et de mieux outiller les conseillers pour améliorer le diagnostic et l'adaptation de l'accompagnement aux personnes, d'anticiper le déclenchement effectif de cet accompagnement et d'accroître la part de publics en accompagnement renforcé", a expliqué le ministre du Travail. Un exercice de redéploiement de ses effectifs prévu pour être progressif – "faire plus

et mieux”, a dit François Rebsamen –, mais que Pôle emploi devra accomplir à budget constant.

Autres acteurs du service public de l'emploi, les Maisons de l'emploi, après la réduction de leur enveloppe de 10 millions en 2014, devraient voir leur budget stabilisé à 26 millions en 2015, afin, notamment, de leur permettre de se recentrer sur les territoires.

Contrat de sécurisation professionnelle

Aucun crédit supplémentaire, en revanche, pour le contrat de sécurisation professionnelle en 2015. François Rebsamen a pointé le *“bilan très décevant”* de ce dispositif destiné à guider vers l'emploi durable les anciens titulaires de CDD ou de contrats d'intérim, à l'heure où les partenaires sociaux sont entrés en pleine négociation sur ce sujet.

Cette expérimentation qui concernait 8 450 salariés dans 31 territoires a été marqué par un fort taux d'abandon (17 %), une faible insertion dans l'emploi durable (28 % de CDI au terme du programme) et une difficulté à suivre correctement les bénéficiaires. *“La majeure partie d'entre eux continuaient à s'engager sur des contrats courts pendant le dispositif”*, a indiqué le ministre, jugeant plus opportun de recentrer le CSP sur les licenciés économiques.

Apprentissage

Reste le dossier de l'apprentissage, alors que 2015 sera marquée par une nouvelle dotation d'1,57 milliard aux Régions – au titre de la nouvelle répartition de la taxe d'apprentissage et d'une fraction de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE) – destinée à leur permettre de supporter financièrement leurs nouvelles obligations inscrites dans la réforme du 5 mars 2013.

Des ressources qui intègrent les 146 millions prévus pour l'entretien des CFA et les 280 millions permettant aux Conseils régionaux de financer les nouvelles primes à l'embauche d'apprentis promises par François Hollande le 16 septembre.

Mais au-delà, François Rebsamen a appelé à *“une révolution intellectuelle”* sur l'apprentissage et à une réhabilitation du travail manuel. *“Une cause nationale qui demande un travail psychologique et*

qui commence d'abord dans la tête.”

Enfin, la fonction publique d'État est missionnée pour faire passer de 700 à 10 000 le nombre des apprentis en son sein dans l'année, par le biais d'une enveloppe spéciale de 20 millions accom-

pagnée d'une réforme de ses ressources humaines permettant de faire sortir les apprentis du décompte des plafonds d'emploi.

■ Benjamin d'Alquerre

Budget de la politique de formation professionnelle 2015 (millions d'euros)

Source : Annexe au PLF

PROGRAMME 103		AE ¹	CP ²
ACTION 1	Politique contractuelle, GPEC, Edec (y compris contrats de plan État-Région)	40	54
	Muteco, appui au SPE (reconnaissance des compétences acquises)	11,3	11,3
	Aide aux seniors (contrats de professionnalisation)	1	1
ACTION 2	Développement de la VAE	2,9	2,9
	Afpa - programme d'activité de service public - politique de certification	85,6	85,6
	Dotations générales de décentralisation	23,5	23,5
	Exonérations et primes liées aux contrats d'apprentissage	1 275,6	1 275,6
	Exonérations liées aux contrats de professionnalisation	17,8	17,8
	Rémunération des stagiaires	28,8	28,8
	Subventions à divers organismes	22,8	22,8
	Information sur le système de formation	5,6	5,6
	Echanges franco-allemands	0,9	0,9
	Compte personnel de formation	3	3
	GIP Erasmus+	0,4	0,4

PROGRAMME 102		AE	CP
ACTION 1	Allocation en faveur des demandeurs d'emploi en formation (Afedf) et R2F	80	80
ACTION 2	Accompagnement renforcé des jeunes (dont Écoles de la deuxième chance et Garantie jeunes)	445,6	430,6
	Mise en situation d'emploi des publics fragiles ou spécifiques relevant de la solidarité nationale	0,2	7,6

		AE	CP
CAS FNDMA ³	Taxe d'apprentissage constitutive de la ressource régionale pour l'apprentissage	1 491	1 491

1. Les “autorizations d'engagement” (AE) constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être engagées. Elles sont entièrement consommées dès l'origine de la dépense, c'est-à-dire lors de la signature de l'acte juridique engageant la dépense de l'État.

2. Les “crédits de paiement” (CP) représentent la limite supérieure des dépenses pouvant être ordonnancées ou payées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations d'engagement. La consommation des CP peut être échelonnée sur plusieurs exercices budgétaires.

3. Compte d'alimentation spéciale - Financement national de développement et de modernisation de l'apprentissage